

DATE DE CONVOCATION :	06 novembre 2015	MEMBRES EN EXERCICE :	15
DATE D'AFFICHAGE :	06 novembre 2015	MEMBRES PRESENTS :	11
		MEMBRES REPRESENTES :	4

Le 17 novembre 2015, le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, SELIGMANN, THIERRY,

MM BENGOUA, CARTIER, DELAVault, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT, VERLAC

Mme DE LA MONNERAYE a donné procuration à M.FREHAUT, Mme LOISELIER-CHOQUER a donné procuration à M.RAGOT, Mme UNVOAS-AUGUSTIN a donné procuration à Mme SELIGMANN, et Mme

TOCQUEVILLE a donné procuration à M. HEBERT

M. Daniel FRAHAUT est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de victimes des attentats du 13 novembre à Paris et à St Denis.

- CREATION/SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe, et la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison du départ par voie de mutation externe de l'agent actuellement en poste.

- CREATION/SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal crée un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, et supprime l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, comme suite au départ de l'adjoint technique principal ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2015.

- RECOMPENSE AUX DIPLOMES

L'organe délibérant décide de verser la somme de 40 euros aux titulaires d'un CAP, BEP, baccalauréat, BTS et DUT.

- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'assemblée communale adopte, à 14 voix pour et une abstention, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La Métropole de ROUEN-NORMANDIE contient 488 830 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Une réunion des maires de la Métropole le lundi 16 novembre a permis à M. le Préfet de préciser la situation suite aux attentats du vendredi 13 novembre. A ce jour en Seine Maritime, nous sommes concernés par un plan VIGIPIRATE RENFORCE. L'état d'urgence a été décidé pour 12 jours, mais le Président de la République va proposer une prolongation de 3 mois ou plus. Concrètement, il s'agit d'éviter les regroupements importants de foules. Sur notre commune, il faut être vigilant autour de l'école ; des panneaux supplémentaires ont été fixés aux barrières et interdisent le stationnement. Pour les activités festives, ce qui n'est pas interdit est autorisé sous la responsabilité du maire. En ce qui concerne VAL DE LA HAYE, le maire n'interdit pas à ce jour les activités prévues (téléthon, foire aux jouets, loto). Cependant les organisateurs devront être vigilants à contrôler l'accès des locaux. On peut envisager de faire des fouilles de bagages ou faire ouvrir les sacs lorsque des inconnus portent des vêtements amples, par exemple. Il faut prévenir les gens qu'il peut être procédé à un contrôle. Ce sera à la charge des organisateurs. En dernier recours, c'est le maire qui est responsable. Si quelqu'un refuse cette démarche, prévenir la Gendarmerie. Il convient d'éviter les marches de solidarité. Il y a une incitation assez forte d'équiper les communes de vidéos protection. Le Procureur milite pour. Des aides de l'état peuvent aller jusqu'à 60 %. Il faudra qu'on se pose la question. Au niveau des écoles, jusqu'à dimanche, il y a suppression des sorties scolaires. Sont maintenues les sorties piscine, à partir du moment où on n'utilise pas les transports en commun réguliers. Les stages de formation des

eignants dans l'école. Hier, il a été demandé une minute de silence
il a été fait à l'école. Trois adjoints et le maire étaient présents avec
principaux, des enseignantes et des ATSEM. Les parents ont trouvé que

c'était une bonne démarche.

Tableaux : M. BADIN nous a envoyé des photos d'un tableau qui représente l'ancienne église de VAL DE LA HAYE en 1934. Le maire a téléphoné à cette personne, qui doit venir pour quelques jours en Normandie, et attend une estimation du tableau par un expert. Dans l'esprit, il serait bien de pouvoir l'acquérir, à condition que ce soit à un prix raisonnable.

Locaux techniques : la commission « étude » s'est réunie comme suite aux différents projets d'architecture présentés pour la construction d'un bâtiment technique. Nous en avons gardé 3. Deux ont répondu avec des compléments d'informations. Les 5 élus présents se sont prononcés sur le projet de Caroline THIBAUT, évalué à 200 000 euros.

Travaux : M. BOUCHER, du pôle Cailly-Austreberthe, en charge de l'éclairage public et de la voirie a rencontré des élus pour faire le point sur ce qu'il y a à faire sur la commune. Les travaux commenceront plus tôt que prévu rue de la Forêt, soit le 23 novembre. L'entreprise avait un trou dans son emploi du temps et donc on lui a donné le feu vert. Les riverains seront prévenus. La rue va être fermée pendant une semaine. Une 1^{ère} tranche de reprise de l'éclairage public qui va de la RD 51 jusqu'à l'intersection de la rue Maupassant, commencera en 2016. Sur 2017, on va repartir rue Maupassant et rue de l'Église, et en 2018, ce sera la raquette de la rue Persil. Un point lumineux sera remis rue Maupassant. Les lampadaires manquants vont être remplacés. La taille des arbres sur la RD51 au niveau des jardins va être effectuée, ainsi qu'après le rond-point du bac.

Epicerie : une réunion a eu lieu à propos de l'épicerie, on en débattera au prochain conseil. Nous ferons une proposition de vente à l'épicier actuel suivant l'estimation du Domaine. S'il n'est pas intéressé, nous la proposerons aux personnes intéressées par un commerce sur la commune.

Cérémonies : Vendredi seront accueillis les nouveaux habitants et les médaillés du travail. Il y aura également la photo des personnes qui sont nées une année se terminant en 5. Le repas des anciens a lieu dimanche. Brigitte LOISELIER-CHOQUER s'en occupe avec beaucoup de passion.

Normandie Impressionniste : nous avons reçu le label « Normandie Impressionniste » pour le projet déposé par Patrice CARTIER. Une subvention va être accordée comme c'était le cas il y a 4 ans. Cela va permettre de faire quelque chose de sympathique, autour du feu de St Jean. Il y aura une exposition qui se tiendra pendant une partie de l'année. La mairie va prendre en charge le feu de St Jean, le Foyer rural en a été avisé lors d'un dernier compte rendu du conseil municipal. Mais la municipalité n'a rien contre le fait que ce soit le Foyer rural qui l'organise. Le plus simple sera de proposer en temps et en heure qui veut l'organiser.

Repas de Noël de l'école : il aura lieu le 17 décembre. Les personnes concernées sont priées de se faire connaître au secrétariat.

Jouets de Noël : la distribution aura lieu le 18 décembre à 18 h. Geneviève EGGERSDORFER, l'animatrice périscolaire, s'est proposé de faire chanter 2 ou 3 chansons de Noël par les enfants. Ce qui permettra un minimum d'animation autour de cette distribution. Les jouets ont été choisis avec l'aide d'adolescents sous la houlette de Béatrice LAMY.

Vœux du personnel : ils auront lieu le 23 décembre à 18 h 30.

Vœux du maire : ils auront lieu le 09 janvier à 11 h.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)